

## Communiqué de presse

Berne, le 13 avril 2023

Pour tout renseignement complémentaire:

Daniel Arn, président de l'Union du commerce et de l'industrie du canton de Berne, 079 330 31 75

Adrian Haas, directeur de l'Union du commerce et de l'industrie du canton de Berne, 079 717 24 24

### **L'association économique dit deux fois NON et deux fois OUI**

**Le Comité directeur de l'Union du commerce et de l'industrie du canton de Berne (UCI) a adopté ses mots d'ordre pour la votation populaire du 18 juin 2023. L'Association économique bernoise dit deux fois NON aux propositions cantonales et deux fois OUI aux propositions nationales. L'UCI dit en outre OUI à l'imposition minimale de l'OCDE, car le canton de Berne y participerait également et recevrait des fonds supplémentaires, notamment dans le cadre de la péréquation financière.**

#### **NON à la dilution des freins à l'endettement**

Le Canton de Berne dispose d'un frein à l'endettement pour le compte de résultats et d'un frein à l'endettement pour le compte d'investissement. Ceux-ci ont fait leurs preuves. Néanmoins, la politique veut les édulcorer en permettant que les excédents des années précédentes soient, à l'avenir, utilisés pour des projets d'investissement. Cela semble bien à première vue, mais dans la pratique, cela a des conséquences très négatives. À l'avenir, plus aucune dette ne serait réduite et les réductions d'impôts nécessaires seraient régulièrement combattues avec la remarque qu'il faut maintenant «épargner à l'avance», c'est-à-dire mettre de côté les excédents pour des besoins ultérieurs. Cependant, l'État et la politique doivent aussi «s'étirer jusqu'au plafond», c'est pourquoi l'économie rejette clairement cette dilution des freins à l'endettement.

#### **NON à l'initiative populaire sur le congé parental**

Les initiateurs du PS demandent l'introduction d'un congé parental payé de 24 semaines en plus (!) du congé de maternité et de paternité actuel. Cela signifierait que le congé parental durerait au moins 40 semaines au total (c'est-à-dire au moins 14 semaines de congé de maternité et 2 semaines de congé de paternité selon le règlement actuel, plus 24 semaines selon l'initiative).

Les conséquences seraient (en raison des absences supplémentaires) une aggravation de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée, l'utilisation de recettes fiscales massives d'environ 200 millions de francs, si elles étaient mises en œuvre conformément au droit fédéral et l'émergence d'une mosaïque cantonale dans ce domaine.

#### **OUI à l'impôt minimum**

Les entreprises internationales dont le chiffre d'affaires est supérieur à 750 millions d'euros doivent désormais être imposées d'au moins 15%. Grâce à cette mesure, la Suisse respecte les normes internationales, crée des conditions-cadre stables et assure les recettes fiscales dans son propre pays. Dans le canton de Berne, le taux maximal d'imposition des bénéfices pour les entreprises est de 21,04% (taux minimal d'imposition de 12,24%, si toutes les mesures de la RFFA sont appliquées). Dans de nombreux cantons, la charge fiscale correspondante est généralement inférieure à 15%. Afin de satisfaire aux exigences internationales, un impôt supplémentaire est nécessaire pour les entreprises en question. Afin de garantir que toutes les PME n'aient pas à payer d'impôts supplémentaires, la base juridique de la différenciation devrait être inscrite dans la Constitution. Si nous ne percevons pas cet impôt, une partie des recettes fiscales part à l'étranger, car les États étrangers peuvent alors imposer en plus les établissements stables des entreprises en question. Les recettes supplémentaires en Suisse sont estimées à environ 1 à 2,5 milliards de francs réparties entre la Confédération (25%) et les cantons (75%). Le canton de Berne y participerait également et recevrait des fonds supplémentaires, notamment dans le cadre de la péréquation financière.

#### **OUI à la Loi sur la protection du climat**

La «Loi fédérale sur les objectifs en matière de protection du climat» est un contre-projet indirect à l'initiative dite «pour les glaciers». Dans le but de réduire les émissions de gaz à effet de serre de la Suisse à zéro émission nette d'ici 2050, elle répond aux principales préoccupations de la Suisse, mais sans interdiction explicite des

combustibles fossiles. Le projet fixe également des objectifs nationaux intermédiaires de réduction des émissions d'ici à 2050 et fixe à cet effet des valeurs de référence à cet égard dans les secteurs du bâtiment, des transports et de l'industrie. Conformément à l'engagement international pris dans le cadre de l'Accord de Paris, la loi comprend également des objectifs d'adaptation au changement climatique et l'orientation des flux financiers respectueuse du climat. Les feuilles de route de «zéro émission nette» des entreprises et des secteurs sont conçues pour accélérer la décarbonisation dans l'industrie. 1,2 milliard de francs seront mis à disposition par le budget général de la Confédération pour une période limitée de six ans jusqu'en 2030 pour la promotion de nouvelles technologies et de nouveaux procédés. Dans le cadre du Programme Bâtiments, la Confédération soutient le remplacement des systèmes de chauffage à hauteur de 200 millions de francs par an dans le cadre d'un programme spécial d'une durée de dix ans et accorde des garanties pour l'isolation thermique simultanée du bâtiment.

Le Comité de l'UCI soutient le projet de loi, en accord avec notre organisation faîtière économique suisse. Notre économie est sur la bonne voie et, grâce aux progrès technologiques, sera en principe en mesure d'atteindre ses objectifs respectifs. Même si la part de la Suisse dans les émissions mondiales de CO<sub>2</sub> est faible et que, par conséquent, les mesures qui restent à prendre ne permettront pas à elles seules d'arrêter le changement climatique, la Suisse est obligée par solidarité internationale de faire de même ou de réduire ses émissions de CO<sub>2</sub> à zéro net d'ici 2050. Cependant, une condition préalable à la décarbonisation est toutefois l'approvisionnement en énergie à faibles émissions. C'est ici que la politique est appelée à garantir cela en priorité et sans condition, sinon tout effort climatique sera voué à l'échec.